



SEJOURS ETE 2023

Conditions générales

La Communauté de Communes organise durant l'été 2023, **deux séjours** :

- **ENFANTS** 7 - 11 ans : 10 au 13 juillet 2023
- **PRE ADOS - ADOS** 12 - 17 ans : 24 au 28 juillet 2023

Effectifs et lieux de chaque séjour :

- **Séjour ENFANTS** : Camping « Les Cigales » - 07460 Berrias Casteljau (Ardèche) ; 24 enfants et 4 animateurs diplômés et un stagiaire BAFA
- **Séjour PRE-ADOS - ADOS** : Camping « Les Cigales » - 07460 Berrias Casteljau (Ardèche) ; 24 jeunes et 4 animateurs diplômés et un stagiaire BAFA

N'hésitez pas à solliciter la direction du service aux familles sur le choix du camp en fonction de votre enfant.

INSCRIPTIONS / RESERVATION DE SEJOURS

Pour faire profiter à votre (vos) enfant (s) d'un séjour, veuillez prendre contact à l'accueil de la CCPU au **04 66 03 09 00** de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Pour les inscriptions, si vous n'avez pas de compte sur l'Espace Familles du logiciel dédié - Portail Familles INOE- un lien de connexion vous sera communiqué ainsi que la procédure d'inscription. Vous pourrez créer votre compte en complétant les parties demandées : enfant et famille et surtout télécharger les documents (format PDF)

Une fois cette étape faite, la CCPU validera votre inscription et vous pourrez réserver et régler votre séjour via le site.

Les familles qui ont déjà un dossier via les ALSH de la CCPU ont simplement à réserver et régler.

L'accueil de la CCPU se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à ce document.

CONDITIONS

- Les séjours sont réservés prioritairement aux habitants de la Communauté de communes Pays d'Uzès.
- La participation aux séjours est considérée comme définitive lorsque :
 - le **dossier du Portail Familles est complet et validé** par le Service Enfance Jeunesse de la Direction du Service aux Familles.
 - le **règlement intégral du séjour est effectué dans les délais impartis** une fois l'inscription validée.

Un guide pratique reprenant les informations concernant le séjour sera adressé aux familles : lieux, horaires de départ et de retour, trousseau et affaires nécessaires, informations concernant la gestion des médicaments, téléphones portables, argent de poche, etc...

ORGANISATION et ACTIVITES

Séjour ENFANTS 7-11 ans :

- Transport AR en minibus
- Hébergement sous tentes
- Restauration : restaurant du camping
- Activités : escalade, spéléologie, aqua rando, baignade en rivière, randonnées, grands jeux, veillées animées..

Séjour PRE ADOS - ADOS 12-17 ans :

- Transport AR en minibus
- Hébergement sous tentes
- Restauration : Restaurant du camping
- Activités : escalade, spéléologie, canyoning ou aqua rando, baignade en rivière, randonnées, grands jeux, veillées animées...

TARIFS

La communauté de communes participe financièrement aux séjours proposés pour les enfants et jeunes résidant sur le territoire intercommunal. La participation est fonction du quotient familial (QF).

Pour les familles ayant un quotient familial compris :

- entre 0 et 400 €, la communauté de communes prend en charge 50% du montant du séjour.
- entre 401 et 700 €, la communauté de communes prend en charge 40% du montant du séjour.
- entre 701 et 1 500 €, la communauté de communes prend en charge 30% du montant du séjour.
- entre 1 501€ et plus, la communauté de communes prend en charge 20% du montant du séjour.

	Séjour ENFANTS	Séjour PRE ADOS - ADOS
QF1 : 0 - 400€	224 €	287 €
QF2 : 401 - 700€	269 €	345 €
QF3 : 701 - 1500€	314 €	402 €
QF4 : 1501 et plus	358 €	460 €
Tarifs hors CCPU	448 €	575 €

MODALITES DE PAIEMENT DES SEJOURS

Les séjours doivent être réglés :

- soit via le Portail Familles
- soit par chèques ANCV, tickets CESU, bons CAF.

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner et/ou vous orienter, en fonction de votre situation familiale, vers d'autres aides possibles.

ANNULATION

- Par la communauté de communes :

La CCPU se réserve le droit d'annuler toute réservation pour des raisons techniques. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées aux familles.

- **Par la famille :**

Toute annulation doit être adressée **par lettre recommandée avec accusé de réception**, le cachet de poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.

L'annulation d'une inscription du fait du participant entrainera une retenue selon les conditions suivantes :

SEJOUR ENFANTS du 10 au 13 juillet	Dates	Pourcentage retenu du montant total TTC
Plus de 30 jours avant le départ	Jusqu'au 10 juin inclus	0%
Entre 15 et 29 jours avant le départ	Entre le 11 juin et le 25 juin	50%
Entre 8 et 14 jours avant le départ	Entre le 26 juin et le 02 juillet	80%
7 jours et moins avant le départ ou non-présentation le jour du départ	Après le 03 juillet	100%

SEJOUR PRE ADOS - ADOS du 24 au 28 juillet	Dates	Pourcentage retenu du montant total TTC
Plus de 30 jours avant le départ	Jusqu'au 24 juin inclus	0%
Entre 15 et 29 jours avant le départ	Entre le 25 juin et le 09 juillet	50%
Entre 8 et 14 jours avant le départ	Entre le 10 et le 16 juillet	80%
7 jours et moins avant le départ ou non-présentation le jour du départ	Après le 17 juillet	100%

MODIFICATION D'ACTIVITES

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (sécurité des enfants, intempéries, contexte sanitaire...), il est possible que certaines activités soient modifiées, annulées ou remplacées. Dans ce cas, d'autres activités de qualités équivalentes ou supérieures seront proposées.

ASSURANCE

En cas d'accident, l'assurance couvre les frais non pris en charge par la sécurité sociale et/ou la mutuelle et l'assurance civile de l'assuré.

La CCPU souscrit une assurance responsabilité civile et de dommages aux biens auprès de la SMACL. Cependant les parents sont tenus d'être couverts par une assurance responsabilité civile et individuelle pour les activités extrascolaires de leur enfant.

La SARL SCOP EXPLO est assuré par une l'ASSURANCE AXA.

FRAIS MEDICAUX

En cas de maladie, les parents seront tout de suite informés et tout sera mis en œuvre pour qu'ils puissent récupérer au plus vite leur enfant et prendre soin de lui.

REGLES DE VIE

Une attitude convenable et respectueuse envers chacun des membres de la collectivité est exigée.

De plus, même si les ports de signes discrets manifestant un attachement personnel à des convictions est admis, les signes ostentatoires constituant en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination sont interdits.

Sont également interdits, les manquements aux obligations de sécurité, les comportements susceptibles de constituer des pressions sur autrui, le fait de perturber le déroulement d'activités ou de troubler le fonctionnement de la structure.

Tout manquement grave au règlement intérieur des séjours et/ou aux règles définies par la direction et l'équipe d'animation en début de séjour, sera signalé aux parents ou au tuteur légal.

Dans ce cas, une exclusion de l'enfant peut être envisagée, aucune somme ne sera alors remboursée. Les frais de retour restant à la charge des parents ou du tuteur légal.

La CCPU et les structures d'accueil n'engagent pas leur responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

REUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information est proposée afin de répondre aux questions des familles. Les enfants et jeunes y sont les bienvenus !

Elle aura lieu le **mardi 27 juin à 18h** dans les locaux de la CCPU – 9 avenue du 8 mai 1945, 30700 Uzès

Contact CCPU :



04 66 03 09 00

Corinne GASTAUD, directrice du Service aux Familles

Dalia COSERARU, coordinatrice enfance-jeunesse

Laure CRISTOFOLI, assistante de direction

Adresse mail : directionservicefamilles@ccpaysduzes.fr

Site web : www.ccpaysduzes.fr